

**Vœu relatif à l'arrestation de Marina PETRELLA et des exilé.es italien.nes
et à la demande d'extradition formulée par les autorités italiennes**

Le 28 avril dernier, Marina Petrella a été arrêté à son domicile, comme 6 autres personnes, à la demande du gouvernement italien de Mario Draghi, relayé par Emmanuel Macron.

Le président de la République a souhaité « régler ce sujet comme le demandait l'Italie », en sollicitant l'arrestation inattendue de ces ressortissant.es italien.nes, condamné.es pour leurs actions armées dans les années 70.

La France leur avait accordé l'asile politique dans les années 80 dès lors qu'ils abandonnaient effectivement la violence et la lutte armée. Cette engagement, appelé doctrine Mitterrand, n'avait depuis lors, jamais été remis en cause, ni par Jacques Chirac, ni par Nicolas Sarkozy.

Ces arrestations interviennent sans aucun motif ou l'enjeu qui justifierait que de rompre aujourd'hui un engagement datant de plus 35 ans.

Marina Pettrella est depuis des dizaines années ans bien connue dans le 20^e pour l'importance de son engagement dans la vie locale et pour son action sociale associative envers les personnes âgées.

Lors du rassemblement de soutien qui a eu lieu le 3 mai au square des Amandiers, ce sont plusieurs centaines de personnes, d'élus, de responsables associatifs, culturel, d'artistes... du 20^{ème} qui sont venir affirmer leur opposition à son extradition.

Celles et ceux qui ont été arrêté.es sont des sexagénaires, des septuagénaires, des octogénaires, réfugié.es en France depuis tant d'années et ayant comme Marina refait leur vie ici en s'investissant au service de nos concitoyen.nes.

Ce sont ces vies qui sont aujourd'hui en jeu avec la menace de leur extradition vers l'Italie. Ces personnes qui ont été arrêtées pour des faits intervenus il y a 40 ans, si elles sont extradées, pourraient effectivement se voir appliquer des peines auxquelles elles ont été condamnées à l'époque dans un contexte très spécifique, des peines de réclusion à perpétuité ou de plus de 10 ans, sans aucune forme de nouveau procès ou de présentation d'éléments nouveaux.

Sans sous-estimer la gravité des faits reprochés et la violence de cette période en Italie, c'est l'idée même de Justice qui semble ici ignorée et doublée par celle de la vengeance.

Leur droit au séjour en France depuis près de 40 ans n'est pas le fruit du hasard. Toutes et tous ont tenu leur engagement de renoncer à la violence. Et rappelons que selon nos règles de droit les faits seraient prescrits et ne sauraient donner lieu à des extraditions.

Sur proposition de Nathalie Maquoi, de Frédéric Hocquard, des élu.e.s du groupe Génération.s 20^e, de Raphaëlle Primet, des élu.e.s du groupe communiste et citoyen, de Jérôme Gleizes, des élu.e.s du Groupe écologistes de Paris 20, le Conseil du 20^e arrondissement :

- Apporte son soutien à Marina Petrella,
- Demande au Gouvernement que la France maintienne son engagement politique en matière d'asile et que soit interrompue la procédure d'extradition à l'encontre de ces réfugié.es italien.nes.